



DAFPIC-GIP
Service de l'Inspection de
l'Apprentissage (SAIA)
 3, avenue Vercingétorix
 63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Affaire suivie par : secrétariat SAIA
 Tél. : 04.73.99.35.13
 Fax : 04.73.99.35.52
 Mél : ce.saia@ac-clermont.fr

**DEMANDE DE DÉROGATION
 POUR ENTRER EN APPRENTISSAGE
 HORS PÉRIODE NORMALE**
(Articles L 6222-12 et D 6222-19 du code du travail)



Nom de l'organisme consulaire chargé de l'enregistrement du contrat d'apprentissage :	
---	--

NOM : **Prénom** :

Date de naissance :

Adresse et n° de téléphone :

Scolarisé actuellement :

dans la classe :

dans l'établissement : (nom, adresse, téléphone)

.....

En rupture de contrat d'apprentissage (joindre le justificatif)

En recherche d'emploi et de formation (joindre le justificatif)

Diplômes obtenus :

Demande à être autorisé à entrer en apprentissage à partir du :

Pour préparer le diplôme (nom et spécialité) :

Dans l'entreprise (nom, adresse, téléphone, SIRET) :

.....

Date et signature de l'apprenti	Date et signature du représentant légal si l'apprenti est mineur	Date et signature de l'employeur

Avis du Centre de Formation des Apprentis (CFA)

CFA : (adresse, n° téléphone).....
.....
.....

Le jeune est inscrit immédiatement dans le cycle de formation en cours

Le jeune est inscrit pour le cycle de formation qui débutera le :

Durée précise du cycle de formation :

Avis : Favorable - Défavorable :

Motif :

Visa du CFA attestant de l'inscription

Date :

Décision du Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA)

La demande est accordée :

Cette décision vaut à dater du :

La demande de dérogation est refusée :

Motif :

.....
.....

A Clermont-Ferrand, le.....

Le Délégué Académique à la Formation
Professionnelle Initiale et Continue

PROCÉDURE

- L'imprimé, rempli en **un** exemplaire, est adressé au centre de formation d'apprentis (CFA) pour avis.
- Le CFA le transmet au Rectorat - Service Académique de l'Inspection de l'apprentissage (SAIA) pour décision.

- Destinataires de la décision :

L'organisme consulaire concerné, le CFA, l'employeur, l'apprenti ou son représentant légal.